



SUR LA JUSTICE DANS LES FILMS

• Si vous regardez une série policière à la télévision, sachez faire la différence entre les systèmes français et américain !

	Système français	Système américain
Pendant l'enquête	<ul style="list-style-type: none">• Le juge d'instruction est le seul détenteur du pouvoir d'enquête.• Il décide seul de renvoyer ou non la personne devant le tribunal.• L'enquête est secrète.• Personne ne peut remettre en question l'enquête.	<ul style="list-style-type: none">• Le pouvoir d'enquête est confié à la police mais les avocats peuvent également y participer et étayer les éléments de la police.• L'enquête est publique.• Les avocats continuent l'enquête pendant l'audience.
Pendant l'audience	<ul style="list-style-type: none">• Le juge du procès (qui n'est jamais le même que celui de l'instruction) mène une nouvelle instruction durant laquelle il tente de comprendre si la thèse du juge d'instruction reflète la vérité.• Il participe aux délibérations du jury.• Le juge est appelé "Monsieur le Président".• Tous les acteurs portent une robe noire.• L'accusé ne peut pas plaider coupable.	<ul style="list-style-type: none">• L'accusé opte soit pour un procès au cours duquel il exposera sa version des faits devant le jury, soit il plaide coupable, auquel cas l'État ne vérifiera pas la véracité des faits.• Les jurés décident seuls du verdict.• Le juge est appelé "Votre honneur".• Seul le juge porte une robe.